

commission du codex alimentarius F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante et unième session, Siège de l'OMS, Genève, 24 – 27 juin 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/EXEC 08/61/1
2.	Questions découlant de la soixantième session du Comité exécutif	
	a) Suite donnée à la déclaration faite par la FAO et l'OMS à la soixantième session du Comité exécutif	CX/EXEC 08/61/2
	b) Longueur et contenu des rapports des sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires	CX/EXEC 08/61/3
	c) Autres questions	CRD 6 (en anglais seulement) ALINORM 08/31/4 ALINORM 08/31/4A (langue originale seulement)
3.	Examen critique relatif à l'élaboration de normes Codex et textes apparentés	
	a) Projets de normes et de textes apparentés présentés à la Commission pour adoption	CX/EXEC 08/61/4
	b) Amendements à des normes Codex et à des textes apparentés	ALINORM 08/31/8
	c) Propositions pour l'élaboration de nouvelles normes et de textes apparentés et pour l'interruption d'activités	ALINORM 08/31/9 ALINORM 08/31/9 Add.1 (seulement en anglais et en espagnol) ALINORM 08/31/3 Annexe II

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.org.
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

4. Questions financières et budgétaires
- a) Budget du Codex et dépenses pour 2006-07 et budget du Codex pour 2008-09 [ALINORM 08/31/9A](#)
[CAC/31 INF/3](#) (en anglais seulement) et [CAC/31 INF/9](#)
CX/EXEC 08/61/5 (non préparé)
- b) Incidences des amendements à l'Article 9 des statuts de la Commission du Codex Alimentarius
5. Planification stratégique de la Commission du Codex Alimentarius [ALINORM 08/31/9B](#)
6. Mise en œuvre de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et des autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires
- a) État d'avancement général de la mise en œuvre [ALINORM 08/31/9C-Partie I](#)
- b) Examen de la structure du Codex Alimentarius et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex [ALINORM 08/31/9C-Partie II](#)
[ALINORM 08/31/9C-Partie II Add.1](#)
7. Questions découlant des rapports des comités et des groupes spéciaux du Codex [ALINORM 08/31/9D](#)
[ALINORM 08/31/9D Add.1](#)
8. Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales
- a) Questions générales [ALINORM 08/31/9E](#)
- b) Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex d'organisations internationales non gouvernementales [EX/EXEC 08/61/6](#)
CRD 2, CRD 3
- c) Examen du statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales [CX/EXEC 08/61/7](#)
CRD 4, CRD 5
9. Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex [ALINORM 08/31/9F](#)
10. Autres questions soumises par la FAO et l'OMS [ALINORM 08/31/9G](#)
[ALINORM 08/31/9G Add.1](#)
11. Questions diverses [CRD 1](#)
12. Adoption du rapport

Calendrier provisoire

Date	Points
Mardi 24 juin	1 - 5
Mercredi 25 juin	6 - 8
Jeudi 26 juin (matin uniquement)	9 - 11
Vendredi 27 juin (après-midi uniquement)	12 (adoption du rapport)

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément aux dispositions de l'Article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
2. **Questions découlant de la soixantième session du Comité exécutif:** Suite donnée à la Déclaration faite par la FAO et l'OMS à la soixantième session du Comité exécutif (ALINORM 08/31/3 par. 96); longueur et contenu des rapports des sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires (ALINORM 08/31/3 par. 3 et 118); ainsi que d'autres questions (ALINORM 08/31/3 par. 3 et 118) telles que les dispositions du Codex régissant la convocation de groupes de travail conjoints de comités et de sessions de Comités (Nouvelle-Zélande) et la mise en oeuvre des normes du Codex sur le plan national (Coordonnateur pour le Proche-Orient).
3. **Examen critique:** Le Comité exécutif effectue l'examen critique relatif à l'élaboration de normes Codex et de textes apparentés en application des dispositions de l'Article V.2 du Règlement intérieur et de la Partie 2 des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés.
4. **Questions financières et budgétaires:** Le Comité exécutif sera invité à prendre note des informations concernant les dépenses pour l'exercice 2006-07 ainsi que de toute mise à jour relative à l'estimation des dépenses pour 2008-2009 sur la base du programme de travail proposé de la Commission.
5. **Planification stratégique de la Commission:** Le Comité exécutif donne des indications sur les questions relatives à la planification stratégique, conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur, en particulier à la lumière du Plan stratégique pour 2008-2013 adopté par la Commission à sa trentième session.
6. **Mise en oeuvre de l'évaluation du Codex:** le Comité exécutif sera invité à prendre note des progrès réalisés en matière de mise en oeuvre des propositions, ainsi qu'en est convenue la Commission à sa vingt-sixième session, en tant que suite donnée à l'évaluation du Codex, notamment l'examen de la structure des comités du Codex et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex.
7. **Questions découlant des rapports de la Commission, des comités du Codex et des groupes spéciaux du Codex:** les questions pertinentes découlant des rapports des comités du Codex et des groupes spéciaux seront portées à l'attention du Comité exécutif pour information ou avis, selon le cas.
8. **Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les autres organisations internationales:** Le Comité exécutif sera informé de toute évolution relative aux relations entre la Commission et d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. L'avis du Comité exécutif sera demandé, le cas échéant, conformément à l'Article IX.6 du Règlement intérieur et des *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*.
9. **Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex:** Un rapport de situation sur le Projet et le Fonds fiduciaire sera présenté au Comité exécutif.
10. **Autres questions découlant des activités de la FAO et de l'OMS:** Le Comité exécutif sera informé des demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex adressées à la FAO et à l'OMS ainsi que des récentes activités/décisions de la FAO et de l'OMS, concernant spécifiquement les travaux du Codex.
11. **Questions diverses:** S'il en a le temps, le Comité exécutif peut examiner toute question soulevée par ses membres au titre du point 1 de l'ordre du jour.
12. **Adoption du rapport:** Conformément aux dispositions de l'Article X.1 du Règlement intérieur et à l'usage établi, le Comité exécutif sera invité à adopter le rapport de sa soixante et unième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.